

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE en lien avec les

MODALITÉS D'UTILISATION PAR LES CHERCHEURS ET ETUDIANTS-CHERCHEURS DU PARC INSTRUMENTAL DU DÉPARTEMENT DE CHIMIE, BIOCHIMIE ET PHYSIQUE DANS LE CADRE DE LA REPRISE DES ACTIVITÉS SUIVANT LA COVID-19

PRÉSENTATION

Le parc instrumental du Département de Chimie, Biochimie et Physique (DCBP) est situé au local 1494 Léon-Provancher.

Conçu pour soutenir en premier lieu l'enseignement du DCBP, mais aussi la recherche, il comporte de nombreux appareils de pointe utilisés par de nombreux acteurs du DCBP (étudiants de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs, techniciens, assistants de recherche, professeurs).

En cette période de distanciation sociale, toute personne qui sera autorisée à accéder au parc instrumental s'engage à respecter les mesures de sécurités pour éviter la propagation du COVID-19. Cette politique s'applique en plus des toutes les règles de sécurités liées aux travaux en laboratoires. **En cas d'infraction à la présente politique, l'utilisateur du parc instrumental pourra se voir retirer le droit d'accès sur décision du directeur du DCBP.**

ACCÈS AU PARC INSTRUMENTAL DU DCBP

Toute personne présentant des symptômes de grippes, fièvres, etc. ne sera pas autorisée à accéder au local.

La formation liée au COVID-19 est obligatoire en plus des formations habituelles (SIMDUT et formation en lien avec l'équipement utilisé).

L'accès au parc instrumental n'est autorisé que pendant les heures ouvrables (7h00 à 23h00).

Toute personne qui désire utiliser le parc instrumental doit faire une réservation en ligne à l'adresse suivante : https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/protege/gscw030?owa_no_site=4497. Notez que si, pour une raison ou une autre, l'utilisateur ne peut pas se présenter à la période qu'il a réservé, il doit annuler sa réservation. S'il est trop tard pour annuler en ligne (sur le site mentionné ci-dessus), l'utilisateur doit alors envoyer par courriel à Jocelyn Bouchard (jocelyn.bouchard@uqtr.ca) la date et l'heure de la plage horaire non-utilisée.

Toute personne travaillant au parc instrumental devra être équipée des équipements de protections personnels (sarrau, lunettes de sécurité, souliers fermés).

Le local 1494 Léon-Provancher possède deux accès. Un accès sera réservé pour les entrées alors que l'autre sera réservé pour les sorties. En entrant, l'utilisateur devra se désinfecter les mains à l'aide d'une solution disponible sur place. Des flèches au sol indiqueront le sens de la circulation. L'utilisateur doit respecter ces flèches et rester dans la zone de travail de l'appareil qu'il a réservé. À la sortie, il y aura également une solution pour se désinfecter les mains. L'utilisateur doit se désinfecter les mains avant de quitter.

Une seule personne à la fois est autorisée à travailler sur un appareil.

Le nombre maximal d'utilisateurs présents au 1494 Léon-Provancher en même temps est de 4. Si un utilisateur se présente et qu'il y a déjà 4 personnes présentes, il doit quitter et revenir à un autre moment, même s'il avait une réservation. L'utilisateur devra réserver une autre plage horaire et signaler la non-utilisation de ladite période de travail à Jocelyn Bouchard (jocelyn.bouchard@uqtr.ca).

En tout temps, l'utilisateur s'assurera de garder une distance minimale de 2 mètres avec toute autre personne présente.

MODALITÉ D'UTILISATION DU PARC INSTRUMENTAL DU DCBP

Premièrement, l'accès au parc instrumental du DCBP est soumis, en tout temps, aux règlements de sécurité relatifs aux laboratoires d'enseignement du DCBP.

Près de chaque appareil du parc instrumental se trouvera un flacon laveur permettant de nettoyer toutes les surfaces touchées lors de son utilisation. Ce nettoyage devra être fait avant et après l'utilisation. Une procédure écrite décrivant la façon de nettoyer les surfaces sera présente.

Chaque utilisateur apportera uniquement i) son ou ses échantillons, ii) un crayon ou un stylo et iii) son cahier de laboratoire. L'utilisateur n'apportera aucun autre effet personnel. Notez que le DCBP (et ses techniciens) ne fera aucun prêt (ni crayon, ni lunettes de sécurité, ni gants, ni sarrau, etc.).

Si un problème survient lors de l'utilisation d'un appareil, l'utilisateur contactera son directeur de recherche. Ce dernier, en lien avec le technicien expert dudit appareil, s'occupera de résoudre le problème.

Rédigé par Benoit Daoust, Adam Duong, Jocelyn Bouchard, Jean-Philippe Marineau, Vickie Beaupré, Amy Gignac et, Francis Lafontaine.